

Attestation Spéciale Passagers (ASP)

Mis à jour le 12 avril 2023

Conditions d'entrée et prérequis

Avoir plus de 18 ans
Avoir son certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou être titulaire du PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) en cours de validité

Public visé

Demandeur d'emploi, salarié, entreprise

Rythme

Temps plein

Durée en centre

20 heures

Validation

- Attestation Spéciale Passagers

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Test et évaluation

Possibilité de validation par blocs de compétences

Non

Entrée et sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code ROME : N3103, N3202

Vous souhaitez développer vos compétences ?

Objectifs professionnels

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour passer « l'attestation spéciale passagers »

Contenu

- **Partie théorique :**
La réglementation relative au nombre de passagers et à l'équipement de sécurité
Les mesures de prévention des accidents
Les consignes de sécurité pour l'utilisation des issues de secours et des passerelles
Les mesures de protection des passagers, notamment en cas d'évacuation, d'avarie, d'abordage, d'échouage, d'incendie, d'explosion et d'autres situations de panique
Les procédures de liaison avec les services de secours, notamment l'utilisation de la VHF
- **Partie pratique :**
Les règles techniques relatives à la stabilité des bateaux à passagers, notamment en cas d'avarie, le compartimentage étanche, le plan du plus grand enfoncement
L'organisation des secours
Indiquer l'emplacement des dispositifs de secours aux noyés, les moyens de lutte contre l'incendie et les moyens d'assèchement en cas d'invasion par l'eau
Expliquer les moyens de contrôler le bon fonctionnement de ces dispositifs
Expliquer comment il doit être procédé à l'embarquement ou au débarquement des passagers
Exposer les consignes de sécurité pour l'utilisation des issues de secours et des passerelles
Expliquer le mode d'utilisation du matériel de sécurité à bord du bateau ou de l'établissement flottant
Assurer la liaison avec les services chargés des secours à terre

Modalités pédagogiques

- Enseignement en salle
- Groupe
- Simulation/entraînement

Profil des intervenants

Formateurs spécialisés

Délais et modalités d'accès

Réunion d'informations collectives, entretien téléphonique et individuel.

Attestation Spéciale Passagers (ASP)

Financements possibles

CPF, plan de développement, auto-financement...

Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA STRASBOURG EUROPE (GSE)
- 22 rue du Lixenbuhl
67402 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN
- gse@strasbourg.greta.fr
- 03 88 40 77 00
- www.greta-alsace.fr